

**Commune de SAINT-VICTOR****Séance du 12 octobre 2024**

Le samedi douze octobre deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER.

**Absent** : Jessica MOTTIN pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Bernard MAGNOULOUX pouvoir à Patrick MARGAND ; Tanguy ANTRESSANGLE ; Jean-Marc COULAUD, Axel CABLÉ.

**Objet : Convention de partenariat avec La Poste.**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 15/11/2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention globale a été signée avec notamment les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention de 1 à 9 ans non reconductible,
- La durée d'ouverture hebdomadaire minimum de 12h.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à signer cette nouvelle convention de partenariat avec la Poste pour une durée de 9 ans soit jusqu'en 2033 avec le maintien des 15 heures d'ouverture hebdomadaire de l'agence postale communale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cette délibération et :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL





Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0